

Monsieur,

Suite à votre appel téléphonique, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la DSDEN de Haute Savoie a été informée. Le médecin conseil auprès de Monsieur le Directeur Académique a saisi l'agence régionale de santé afin qu'elle assure le suivi du signalement que vous avez fait. L'ARS va donc prendre en charge le problème soulevé, en liaison avec le Maire de Vallières, informé de ces démarches. La question est maintenant entre les mains de l'organisme compétent pour évaluer le danger que vous supposez.

--

Jacques DAMIAN
Inspecteur de l'éducation nationale
Circonscription de Rumilly
Coordonnateur Académique Numérique 1er degré
IEN TICE Haute Savoie
Responsable du groupe départemental éducation artistique 74
06 87 67 06 55